

LES 30 NOVEMBRE ET 20 DÉCEMBRE 2018

AVERTISSEMENT : Toute ressemblance avec des personnes existantes est inévitable, mais indépendante de notre volonté !

Effectifs de l'ADEME : moins par moins ça fait plus ! Enfin... seulement en mathématique !

Cela ne veut pas dire que cette règle mathématique, déclinée à l'ADEME et dans le paysage public en général, fonctionne !

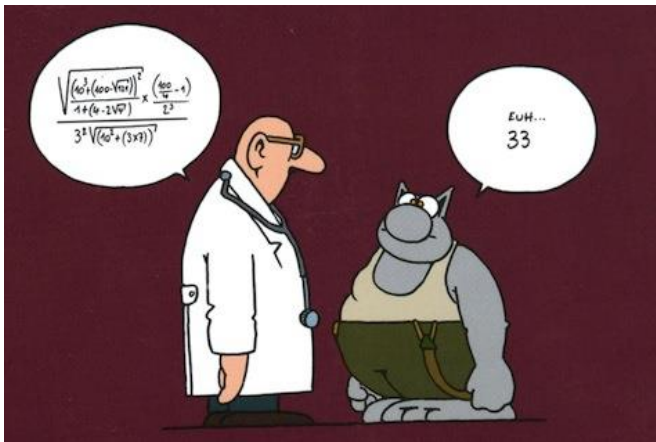
Nous avons donc posé une question sur le nombre d'ETP que l'agence avait rendu entre 2010 et 2018 et allait encore rendre jusqu'en 2021...

Le tout faisant face à des contextes mouvants et des injonctions concomitantes et aux objectifs parfois contradictoires tels que : RGPP, RH2020, réorganisations diverses, transformation numérique de l'agence, changement de logiciels, et bien sûr réforme de la convention de travail et refonte des EIA.

Bon... on s'est pris les pieds dans le tapis pour les années concernées, si bien que c'est tout juste si la direction ne nous a pas annoncé, sourire aux lèvres, un solde positif !

Selon elle, l'agence aurait restitué 17 postes entre 2010 et 2018 et s'apprêterait à en rendre 16 de plus d'ici 2021 !

Promis, on va prendre le temps et se concentrer pour reposer la question en prenant les bonnes années !



Politique d'accompagnement du handicap à l'ADEME...

Où l'on a appris qu'un.e travailleur.euse handicapé.e à l'ADEME pouvait bénéficier, pour être accompagné dans sa prise de poste et dans son intégration dans l'agence, d'un psychologue du travail, de la médecine du travail,

du services des RH et du soutien de l'assistante sociale... Explications données, c'est ni plus ni moins que pour les autres salariés !

Et bien que ces dispositifs aient le grand mérite d'exister, on sait très bien qu'ils sont insuffisants et surtout extrêmement difficiles d'accès, surtout en cas d'urgence...

Plan Numérique de l'agence

Si vous avez compris en quoi cela consiste et à quoi cela va servir, surtout ... dites-le nous !

Côté agenda en tous cas, le plan numérique de l'agence est bien calé : depuis octobre 2018 jusqu'à mars 2019,

une mission de préfiguration est à l'ouvrage. Elle accouchera d'une feuille de route qui sera ensuite déclinée en plan d'action pour mise en œuvre... sans « pas de temps » plus précis, passée la première étape. Nous voilà bien avancés !

C'est un peu le sketch du canon, dont le fût met un certain temps pour refroidir (ça parlera sans doute aux plus anciens de cette maison).

Retour vers le passé : Fairway est en zone blanche

Il n'est pas possible de passer d'appels téléphoniques : « Tout va bien... C'est normal... Ce sont les opérateurs qui déterminent les zones de couverture... On ne peut pas y faire grand-chose... »

Les salariés sont donc invités à aller passer et recevoir leurs appels sur mobiles... à l'extérieur !

On ajoutera que c'est un extérieur d'horizon assez lointain car le proche environnement de l'immeuble « hightech-BBC-BBQ- top hype – hyper trop cool fairway » n'est pas plus ouvert aux ondes !

Bientôt, on va nous expliquer que c'est pour des raisons de santé qu'on ne capte pas ! Il faudrait doter les espaces Ademe d'amplificateurs un peu comme les bornes wi-fi mailliiiss ... ça coûte !

ADEME SAS

Ultime épisode de la fameuse série de romans de gare ? Même pas ! Les adémiens, dans leur immense majorité, ont appris par voie de presse la création d'une société d'investissement répondant au doux nom de ADEME SAS.

Attention, attention... Ceci n'est pas une filiale de l'ADEME contrairement à ce que le nom choisit laisserait supposer (c'est sûrement une maladresse, on a pas pu faire ça exprès), ceci donc est une SOCIÉTÉ D'ÉTAT INDÉPENDANTE qui va investir 50 Millions d'Euros

pour le compte de l'État EN TOUTE AUTONOMIE et sous l'autorité d'un directeur prochainement nommé.

Alors...

- Quid du personnel de la DIA qui va y être transféré ? Il devra démissionner pour signer dans la filiale, qui aura sa propre convention de branche... ou rester à l'ADEME ? « ben, oui : démissionner ».
- Quid de l'expertise que la filiale (pardon : la société) va venir solliciter auprès des Adémiens ? « À voir ».

- Quid d'une communication indépendante au niveau institutionnel alors qu'elle porte le même nom que l'agence ?

« Allons, allons. Vous allez trop vite et vous voyez le mal partout ... »

Bref, on a bien compris que tout reste à écrire mais, et, que personne ne peut rien dire car personne finalement n'y voit bien clair.

Désenfumage et enfumage

Vous vous souvenez peut-être du *ça s'est dit en DP* du mois dernier où, sous le titre désopilant de « In Buro Veritas », nous relations que la direction se retranchait derrière une étude du bureau Véritas qui stipulait que pour des raisons de sécurité incendie, notamment liées au désenfumage, elle ne pouvait pas accorder de portes fermant à clé sur le site de Fairway !

Nos collègues de la CGT ont levé le lièvre et découvert que le document n'est pas du tout aussi catégorique.

Il s'avère surtout que pour éviter la multiplication des demandes, la direction a préféré en faire une question de principe et répondre par la négative à toute demande de ce type !

En revanche, ceux qui le souhaitent et estiment avoir besoin de confidentialité peuvent obtenir en contrepartie... des armoires fortes ! C'est sûr, c'est moins cher et plus pratique d'un verrou !

Enfin, c'est surtout vrai pour les locaux syndicaux.

Repas de Noël en directions régionales

Il n'y a pas que la dinde qui est marron, les salariés de directions régionales aussi. Chaque année, les sites centraux ont la possibilité de se retrouver pour un repas de fin d'année, pris sur une enveloppe du Service Environnement de Travail et Infrass (SETI). Mais malheureusement, les DR n'y ont pas droit et prennent le budget nécessaire très fréquemment sur leur enveloppe collective du comité d'entreprise.



La direction nous précise que l'organisation d'un repas festif c'est comme les antibiotiques, c'est pas automatique, et cela dépend de l'enveloppe restante sur les moyens de représentation en fin d'exercice. Pour les DR, les agapes sont généralement prises sur les budgets restants, au bon vouloir des directeurs régionaux, mais que les demandes restent « rares ». À croire que, en direction régionale, les repas de Noël seraient moins prisés qu'en services centraux ?

Frais de mission : dépassements et demandes d'avance



Pour le cas particulier de certaines missions, lors de salons professionnels particulièrement courus, les prix des hôtels peuvent atteindre des sommes astronomiques avec des prestations qui ne sont pas gastronomiques.

Fort heureusement, le guide réglementaire des missions (sic) prévoit ce genre de situations (article 1.1.2), et notamment, la **prise en charge de suppléments**, en cas de dépassement du forfait de nuitée. L'obtention de cette dérogation se fait préalablement à la mission, directement auprès du SPA (Service Professionnalisation des Achats).
À l'issue de la mission, il suffit de joindre l'autorisation préalable et le tour est joué !

Et comme d'habitude depuis environ 10 ans, les DP CFDT constatent combien il est compliqué voire impossible de bénéficier d'**avance sur les frais de missions** auprès de l'agence comptable, particulièrement en décembre.
Le guide mission impose des prévisions de frais d'hôtel et de repas de 150 € minimum par mission et ne permet pas de cumuler le total des dépenses prévisibles sur le mois pour atteindre ce montant.

La conséquence est que certains salariés se déplaçant beaucoup en décembre se retrouvent avec une ardoise

pouvant atteindre plusieurs centaines d'euros qui leur sera remboursée... à la Saint Glinglin quand les budgets 2019 seront ouverts.
Cela s'appelle prêter de l'argent à son entreprise... Quand on sait que décembre n'est pas un mois où l'on dépense beaucoup.
La seconde conséquence (paradoxe), c'est que ces frais de mission seront imputés sur l'enveloppe 2019, alors que l'enveloppe 2018 n'a pas été consommée complètement. Une situation ubuesque que la direction va essayer de corriger pour 2019, promis juré.

Pour appuyer sa requête, et à la demande de la direction, vos DP préférés sont intéressés à recueillir vos témoignages sur ce problème... parce que, nous, quand on dit des choses à la direction, on a quand même l'impression qu'elle a toujours du mal à nous croire sur parole, et, très souvent, elle nous réclame des preuves écrites de ce que nous avançons !

La prime Macron ne concerne pas la fonction publique et l'ADEME en est exclue...

Suite à l'annonce du président de la République le 11/12/2018 lors de son allocution télévisée, les DP ont benoîtement demandé à la direction si elle avait prévu de verser une prime aux salariés de l'ADEME, conformément aux engagements du président (de la République).

La direction nous répond qu'elle n'a pas attendu les DP pour effectuer une demande auprès de ses tutelles mais que patatras ! La prime ne concerne pas la fonction publique et l'ADEME ne fait pas partie des opérateurs de l'État éligibles à cette promesse présidentielle.



Dans la discussion avec la direction, la porte ne nous a pas semblé complètement close car tous les EPIC sont en train de faire la même demande auprès du gouvernement.

L'espoir demeure d'obtenir un petit quelque chose mais il est ténu... En 2019 peut être ?

Comme disait un célèbre homme politique réputé pour sa faconde, les promesses n'engagent que ceux qui y croient...

...et le décret accordant l'affichage des promotions ne concerne que la fonction publique (donc l'ADEME en est exclue) !

Les élus CFDT pensaient avoir découvert le décret magique (numéroté poétiquement 2018-1117 et paru le 10 décembre 2018) qui obligerait la direction à afficher la liste de promos 2018, comme ils le réclament depuis... que cette liste n'est plus parue en octobre dernier.

Patatras ! Ce décret ne gomme aucunement le RGPD (règlement européen censé protéger les données personnelles) parce qu'il ne s'applique qu'à la fonction publique, donc pas à l'ADEME, qui, pour l'occasion, selon la direction, redevient de droit privé.

Ainsi, l'ADEME serait donc un organisme de la fonction publique pour la prime Macron et un organisme de droit privé pour l'application du RGPD... À Noël, la direction prendrait elle les salariés de l'ADEME pour des bûches ?

C'est vrai que le RGPD est complexe dans son application et la direction se retranche derrière un principe de précaution pour ne pas afficher cette liste tant attendue quand l'automne fut venu. Mais promis pour 2019, elle envisage le début d'une amorce d'un embryon de réflexion qui permettrait l'affichage des données non soumises au fameux (et fumeux) RGPD.

Comment y croire, puisque la direction fait disparaître cette possibilité de la convention de travail en cours de négociation ? !



Télétravail

Aux rabat-joie dont les chefs ont mis en cause leur capacité de travail durant leurs journées de télétravail, la direction déclare que « la confiance ne se décrète pas »... Et que si elle n'est pas établie, le télétravail ne changera rien aux relations professionnelles.

Certes, certes, mais alors, ils se défendent comment ces grincheux ?



La direction répond qu'ils peuvent alors s'adresser à la DRH, qui reviendra vers les hiérarchiques pour leur expliquer que dans « télétravail » il y a le mot « travail », et que la télé c'est en option pour le soir.

Quoiqu'il en soit, il est utile que la direction recadre ces hiérarchiques soupçonneux et leur dise de poser une journée... de télétravail !

Inadéquation des moyens humains et de la charge de travail

La réponse de la direction à la question de novembre ne nous ayant pas vraiment satisfait, la CFDT a remis la question sur le tapis en demandant que nous soient fournis les chiffres du « solde migratoire » de l'ADEME entre 2013 et 2018. Dans la mesure où ce calcul est assez compliqué pour la direction (il lui faut faire un décompte UG par UG), les chiffres définitifs ne nous seront donnés qu'en février 2019.

Mais, en séance, la direction a avancé une perte avoisinant 60 ETP CDI entre 2013 et fin 2017 (hors DIA, hors CDD et hors contrat augmentation temporaire d'activité), nombre auquel il faudra encore rajouter les ETP perdus en 2018.



Une chose est sûre, les effectifs de l'ADEME diminuent mais pas la charge de travail, contrairement au dernier mail du président (celui de l'ADEME pour le coup), qui nous annonce monts et merveilles pour 2019 avec, en particulier, un travail sur « [l'allègement] de notre charge de travail, [un recentrage] sur notre valeur ajoutée et [une accélération] sur les chantiers de notre transformation digitale, de l'amélioration et de la simplification des processus ».

Pour l'heure, le seul chantier mené tambour battant est celui de la remise à plat (c'est le bon terme !) de la convention de travail par la DRH !

Réorganisation des services centraux...

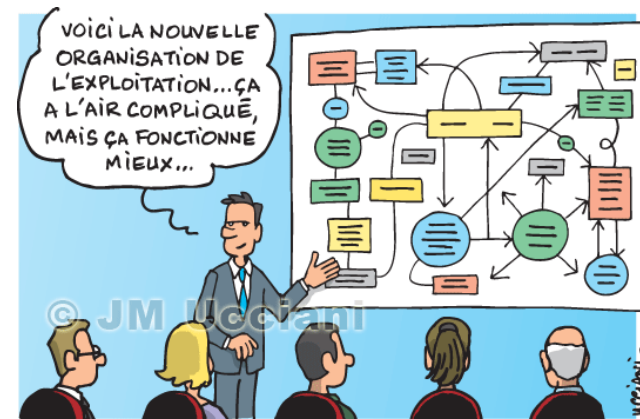
De nombreuses équipes sont actuellement perturbées par l'absence d'interlocuteur ou par le flou concernant le devenir de leurs missions dans le cadre de ce projet de réorganisation.

La direction nous répond que la réorganisation relève du CE et du CHSCT, qui, lui, a été consulté. Le CE, quant à lui, sera consulté début 2019 mais que « des réponses aux questions ont été données à ces instances », notamment en leur fournissant un organigramme définitif.

En séance, les DP ont émis l'hypothèse que la direction avait peut-être sous-estimé le nombre de salariés impactés par la réorganisation. La direction considère, de

son côté, que les personnes impactées ont toutes bénéficié d'un EIH et conseille, pour ceux qui n'en sont pas persuadés, de solliciter un entretien avec leur chef.

Nous conseillons vivement aux salariés qui s'estiment impactés mais qui n'ont pas bénéficié d'un EIH, de prendre contact avec le délégué du personnel de leur choix pour évoquer leur cas.



Et celle du SRTA

À une question de la CFDT sur la réorganisation de l'ADEME qui conduit à reconfigurer la DRP en DPR (si si, on vous jure... c'est un changement radical... de sigle) et en 6 missions différentes et sur son inquiétude quant à l'attribution des responsabilités et du management des équipes, la direction répond qu'elle prendra

bien en compte les difficultés de management rencontrées au SRTA par le passé.

Un management « de proximité » serait ainsi prévu, avec un attelage composé d'un directeur exécutif et de 3 adjoints. Les chefs de service seraient purement et simplement supprimés.

Il est très clair qu'on attend de voir avec quelle sauce la direction va accompagner cette réorganisation et quels épices elle y ajoutera pour la rendre plus ou moins pimentée. Dans tous les cas, les DP CFDT seront attentifs à l'indigestion !

Confort de travail en open space, pour cela, il faut casquer !

En septembre 2019, toute l'ADEME va passer en mode Skype pour les appels ou réunions téléphoniques, et pour les visioconférences.

On apprend, à cette occasion, que les casques audio actuels seront remplacés par de nouveaux modèles, qui ont été testés par des utilisateurs à Paris et Angers. Les salariés auront le choix entre 2 ou 3 modèles, en fonction de leurs besoins (cf. le dessin).

Les espaces sont ouverts, mais tous les salariés se mettent un casque sur la tête pour se concentrer...

Avant la transformation digitale, la transformation auditive ! Quid des malentendants qui ne peuvent pas mettre de casque sur leurs prothèses ? !



Prochaine réunion : à Paris, où les DP se réuniront le jeudi 24 janvier 2019

Toujours à votre disposition, vos délégués du personnel CFDT

Daniela HOUPILLART
Valbonne

Isabelle MIGLIORE
Valbonne

Brigitte ROBIN
Angers

Sophie ROLANT
Valbonne

Denis TAPPERO
Paris

Olivier THEOBALD
Angers

Virginie LEMBAYE
Angers

Frédéric BLONDEL
Angers

Sandrine CARBALLE
Valbonne

Alice GUEUDET
Angers

Damien JULIENNE
Angers

François-Renaud SIEBAUER
DR PACA

... et pour nous écrire : cfdt@ademe.fr

retrouvez-nous sur notre site : <http://www.cfdt-ademe.fr/>

Et sur twitter : [@cfdtademe](https://twitter.com/cfdtademe)